

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 14 septembre 2026 relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles

NOR : TECL2623837A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 14 septembre 2026

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation d'infractions relevant de la compétence des agents des réserves naturelles, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
ANWEILLER Rébecca	Communauté d'agglomération du Pays de Gex, Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura	Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura
ARAVECCHIA Jean-Baptiste	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Direction de la Forêt et des Espaces Naturels	Réserves naturelles nationales de la Sainte-Victoire et des Coussouls de Crau
DEFRA NOUX Nicolas	Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire	Réserve naturelle régionale des gorges de la Loire
DESBOIS Oriane	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes	Réserves naturelles gérées par le CEN Rhône-Alpes
DUMONT Alexandre	Syndicat mixte Eden 62	Réserves naturelles et sites du Conservatoire du littoral gérés par le Syndicat mixte EDEN 62
JULLIAN Morgane	Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France	Réserves naturelles gérées par l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France
LAGRUÉ Paul	Réserve naturelle nationale d'Arjuzanx	Réserve Naturelle d'Arjuzanx
REVOL Natan	Communauté d'agglomération du Pays de Gex, Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura	Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	Attributions précédentes	Nouvelles attributions
LAMBERT Jean-Luc	Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray	Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray	Eau, nature et sites	Réserves naturelles, patrimoine naturel et circulation des véhicules terrestres à moteur

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.